

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES **DÉLIBÉRATIONS** du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 4 février 2021

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 29 janvier 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 74

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 9

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Hana WALIDI-ALAOUI
M. Pierre PRIBETICH	Mme Kildine BATAILLE	M. Samuel LONGCHAMPT
M. Thierry FALCONNET	M. Christophe AVENA	Mme Bénédicte PERSON-PICARD
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Stéphanie VACHEROT	Mme Catherine VICTOR
M. José ALMEIDA	M. Marien LOVICHI	M. Gérard HERRMANN
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	M. Laurent GOBET
M. Jean-François DODET	M. Christophe BERTHIER	M. Jean DUBUET
Mme Françoise TENENBAUM	M. Georges MEZUI	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Laurence FAVIER	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. François DESEILLE	M. Massar N'DIAYE	Mme Céline TONOT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Lydie PFANDER-MENY	M. Jean-Marc RETY
Mme Danielle JUBAN	M. Jean-François COURGEY	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Emmanuel BICHOT	Mme Catherine PAGEAUX
Mme Claire TOMASELLI	Mme Caroline JACQUEMARD	M. Didier RELOT
M. Philippe LEMANCEAU	M. Stéphane CHEVALIER	Mme Monique BAYARD
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Mme Céline RENAUD	M. Philippe SCHMITT
M. Jean-Philippe MOREL	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Isabelle PASTEUR
M. Antoine HOAREAU	Mme Laurence GERBET	Mme Céline RABUT
M. Hamid EL HASSOUNI	M. Bruno DAVID	M. Frédéric GOULIER
Mme Brigitte POPARD	Mme Claire VUILLEMIN	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Christine MARTIN	Mme Stéphanie MODDE	M. Adrien GUENE
Mme Nadjoua BELHADEF	M. Olivier MULLER	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Nicolas BOURNY	M. Lionel SANCHEZ	M. Cyril GAUCHER
M. Guillaume RUET	M. Patrick AUDARD	Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX
	M. Léo LACHAMBRE	M. Stéphane WOYNAROSKI.

Membres absents :

M. Nicolas SCHOUTITH	M. Rémi DETANG pouvoir à Mme Isabelle PASTEUR
M. Patrick CHAUPUIS	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Patrick BAUDEMONT	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Denis HAMEAU pouvoir à Mme Lydie PFANDER-MENY
	Mme Karine HUON-SAVINA pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
	M. Patrice CHATEAU pouvoir à M. Olivier MULLER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	Mme Catherine GOZZI pouvoir à M. Philippe SCHMITT

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**Fonds de Solidarité Métropolitain – Prolongation du Fonds de Relance Métropolitain vote du budget de 500 000 euros à titre conservatoire**

Face à la crise économique engendrée par la pandémie de la Covid-19, Dijon Métropole a décidé, dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, de mettre en place un plan d'action de soutien à son tissu économique, particulièrement en direction des petites entreprises qui constituent la majorité du tissu entrepreneurial. Ce plan d'action avait été élaboré en étroite collaboration avec les partenaires économiques du territoire (chambres consulaires et syndicats patronaux) et mis en œuvre avec le soutien de la Région et de la Banque des Territoires.

Le dispositif initial d'aide économique inscrit dans le cadre du « Pacte régional pour les territoires » et délibéré au Conseil Métropolitain du 16 juillet dernier reposait sur les deux volets complémentaires suivants :

1- un dispositif d'aides directes aux entreprises et de soutien à l'économie de proximité géré directement par la métropole (avec délégation d'octroi des aides par la Région), d'un budget de 1,56 M€(1*) composé de :

- 260 K€ financés directement par Dijon Métropole délibérés en juillet en section d'investissement ;
- 1,3 M€ délégués directement par la Région dont 1,04 M€ en investissement et 260 K€ en fonctionnement pour les actions collectives en portage public ou associatif.

2- un dispositif d'avances remboursables aux entreprises géré directement par la Région d'un budget de 780 K€(2*) financé par Dijon Métropole, la Région et la Banques des Territoires, chacun à hauteur de 260 K€

En novembre 2020, alors qu'une partie des commerces de proximité faisait l'objet d'une nouvelle fermeture administrative depuis le 30 octobre, la Région a décidé, répondant ainsi à une demande de la Métropole, d'adapter son fonds régional des territoires et notamment d'ouvrir le volet « entreprise » à des aides en trésorerie par la mobilisation de crédits de fonctionnement déjà affectés aux intercommunalités pour le financement d'actions collectives en portage public ou associatif, soit pour le territoire de Dijon Métropole une enveloppe de 260K€ Ce montant de 260K€ s'est ajouté aux 260K€ déjà apportés par Dijon Métropole et réaffectés en fonctionnement pour financer les charges de trésorerie notamment locatives des entreprises ce dont elles ont le plus besoin en ce moment, le conseil métropolitain ayant été amené à se prononcer sur cet ajustement du dispositif d'aide économique lors de sa séance du 19 novembre 2020.

Aujourd'hui, dans une situation sanitaire qui reste dégradée et impacte les activités économiques, en premier lieu les petites et moyennes entreprises de proximité majoritairement composées par les activités des commerçants et des artisans, les perspectives de retour à la normale pour les professionnels sont incertaines et dépendent de la progression de la vaccination et de l'immunité collective.

Le tissu économique va donc devoir encore continuer d'exercer ses activités dans des conditions plus ou moins restrictives.

Dans ce contexte, l'Etat a décidé de prolonger des dispositifs de soutien pour sauvegarder les entreprises et les emplois et Dijon métropole entend poursuivre sa politique d'accompagnement auprès des entreprises concernées.

Il est ainsi proposé de poursuivre le Fonds de Relance Métropolitain sur les aides directes. La Métropole depuis septembre 2020 a soutenu plus de 110 entreprises représentant près de 300 emplois avec une enveloppe de 1 250 000€(1*) qui devrait être soldée d'ici fin février avec une trentaine d'entreprises bénéficiaires supplémentaires en prévision.

Au regard de ce bilan, l'objectif est de continuer à apporter un soutien rapide et important au tissu économique de proximité en abondant à hauteur de 500 K€ le FREM dans son volet « 2 ». Cet abondement complémentaire s'inscrit en cohérence avec le ré abondement de la Région au Fonds Régional des Territoires plafonné à 2 € par habitant et conditionné à un abondement équivalent de l'EPCI suite aux modifications apportées lors de l'assemblée plénière du Conseil Régional du 16 novembre 2020. La mise en œuvre de l'avenant au pacte régional permettra avec le soutien de la Région de consolider les 500K€ de la Métropole avec une enveloppe totale de 1 millions d'euros.

Les membres de la commission d'attribution composée par la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers, la CPME Côte d'Or, le MEDEF Côte d'Or, la Fédération des Commerçants et l'Ordre des Experts Comptables appellent la prolongation de ce dispositif qu'ils souhaitent également faire évoluer.

Ce travail sur l'évolution des critères d'éligibilité et des mesures de soutien apportées aux entreprises sera réalisé en partenariat avec les acteurs économiques et sera présenté au conseil métropolitain de mars pour soumettre au vote la mise en œuvre du Fonds de Relance Métropolitain avec ces nouvelles caractéristiques issues de l'expérience de la commission d'attribution et de l'observation du tissu économique.

(1) Volume financier fixé à 6 € par habitant pour le territoire de Dijon Métropole, dont 5 € par habitant apportés par la région et 1 € par habitant financé par la métropole sur la base d'une population arrondie à 260 000 habitants.*

(2) Volume financier fixé à 3 € par habitant pour le territoire de Dijon Métropole, apportés la région, la Banque des Territoires et Dijon Métropole pour 1 € par habitant chacun sur la base d'une population arrondie à 260 000 habitants.*

**LE CONSEIL,
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE :**

- **d'approuver** le vote du prolongement du FREM avec un abondement de la Métropole de 500 000 euros à titre conservatoire, dont le financement sera assuré par redéploiement de crédits inscrits au budget primitif 2021 au chapitre 65 en fonctionnement et régularisé par décision modificative ultérieure,
- **de solliciter** le soutien de la Région sur le prolongement du FREM et l'abondement de son enveloppe conformément à sa délibération du 16 novembre 2020 actant la possibilité de mettre en œuvre un avenant,
- **d'autoriser** le Président à prendre toute décision et à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration et à la mise en œuvre de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 83

CONTRE : 0

DONT 9 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0